



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 novembre 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 novembre 2018

Publié le 3 décembre 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 59

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	M. Nicolas BOURNY	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Gaston FOUCHERES
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	Mme Céline TONOT
M. Patrick MOREAU	M. Didier MARTIN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Anne DILLENSEGER	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Yves PIAN	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Françoise TENENBAUM	M. Hervé BRUYERE	M. Adrien GUENE
Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER.
M. Denis HAMEAU	Mme Louise MARIN	

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAUPUIS	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Dominique GRIMPRET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Christophe BERTHIER
M. Édouard CAVIN	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Denis HAMEAU
M. Jean ESMONIN	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**

**SPLAAD - Ecoparc Dijon-Bourgogne - Cession du lot n° A 3-4 - Approbation du cahier des charges**

Aux termes d'une convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement en date du 23 juillet 2009, passée en application des articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'urbanisme, la Communauté urbaine du Grand Dijon a confié à la SPLAAD, l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) «Parc d'Activités de l'Est Dijonnais» aujourd'hui dénommée Ecoparc Dijon-Bourgogne et situé sur les communes de Saint-Apollinaire et Quetigny, au droit de l'échangeur « Bois Guillaume » et de part et d'autre de l'ARC (RD700).

Conformément aux dispositions de l'article 12.3 de la convention de concession et de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme, la SPLAAD a établi le cahier des charges de cession des terrains et immeubles bâtis situés à l'intérieur du périmètre de ladite ZAC, dont la première partie a été approuvée lors du bureau communautaire le 23 juin 2016.

Taska, société holding de la Société Industrielle Applications Electriques (SIAE) actuellement locataire et domiciliée 7, rue Joseph Jacquard à Chenôve, souhaite acquérir le lot A3-4 de l'Ecoparc Dijon-Bourgogne afin d'y construire un ou plusieurs bâtiments à usage d'activités conformément au PLU.

SIAE a pour activité la fabrication d'armoires électriques à destination d'entreprises diverses, de la distribution, de domaines agricoles ou viticoles. Le bâtiment projeté sera économe en énergie (éclairages optimisés, auto-commutation et installation photovoltaïque...).

Son chiffre d'affaire est de 2M€ et son effectif de 20 ETP qui devrait monter à 25 ETP.

Ce lot d'une superficie de 3 800 m<sup>2</sup> environ, affecté d'une surface de plancher (SP) de 1 500 m<sup>2</sup>, est au prix de 50 € H.T. le m<sup>2</sup> de terrain, soit un prix de cession de 190 000 € H.T.

Au prix hors taxes indiqué s'ajoutera le montant de la TVA qui sera calculé au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique. Le compromis est rédigé sous condition suspensive d'obtention de prêt, et prévoit que SIAE puisse se faire substituer par une SCI.

Si le permis de construire obtenu prévoit une surface de plancher supérieure à 1 500 m<sup>2</sup>, le prix définitif sera calculé sur la base de 130 € HT/m<sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaire, auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique.

Hors taxes	190 000,00 €
TVA au taux de 20 %	38 000,00 €
Toutes taxes comprises	228 000,00 €

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'autoriser** la SPLAAD à procéder à la vente du lot n°A 3-4 sur la zone d'activité "Ecoparc Dijon-Bourgogne", dans les conditions définies ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 15 PROCURATION(S)*